

## Les maires et maires-adjoints se sont réunis

ement, l'Amicale des maires et maires-adjoints de on de Vigny se retrouve en assemblée générale à la s de Vigny. La dernière réunion s'est déroulée le jeudi 8, en présence des secrétaires de mairie qui y avaient

s, président de l'Amicale, présenta et donna la parole. Tout d'abord le Père Martin Tachaires qui expliqua



ement et les projets du groupement des paroisses de nt il a la charge, puis Aguibou Dembelé, principal Roland Vasseur, qui commenta l'activité de son

## Restaurons la restauration de l'église de Théméricourt !

un, la commune de Théméricourt, l'Association Culture le du Patrimoine de Théméricourt et la Fondation du ançaient une souscription publique - qui est toujours n de collecter des dons destinés à la restauration de -Dame (voir Petit Journal n° 400).

en janvier dernier, le vaste chantier va permettre de t édifice classé Monument Historique depuis 1929, ties les plus anciennes remontent au XII<sup>e</sup> siècle. Avec uré et sa grange dimière, le calvaire, le château et sa emble offre un remarquable exemple d'architecture on du patrimoine de Théméricourt.

us soyez particulier, entreprise, commerçant ou un peut apporter sa contribution et devenir acteur egarde auprès de la Fondation du Patrimoine, tout en l'une déduction d'impôt sur le revenu ou sur la fortune ticuliers (respectivement 66% et 75% du don) ou sur pour les entreprises (60% du don). A ce jour, 8 690 € collectés.

e souscription, comportant toutes les informations, est www.fondation-patrimoine.org et vous le trouverez irie de Théméricourt (tél. 01 30 39 20 62).



établissement où sont actuellement scolarisés 495 élèves.

Muriel Lardy, de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité à la préfecture du Val-d'Oise, est ensuite intervenue pour débattre avec les élus des sujets inscrits à l'ordre du jour, à savoir l'installation illégale des gens du voyage et la recrudescence des dépôts sauvages. L'un des maires souhaite que l'on aborde aussi le problème des rave-parties. Après un rappel des procédures réglementaires applicables vis-à-vis de ces différents points, les échanges ont permis aux élus d'exprimer les difficultés qu'ils rencontrent, mais aussi leur exaspération, face aux désagréments occasionnés. Présent autour de la table, le major Emmanuel Valcarce, commandant la brigade de gendarmerie de Vigny, s'exprima lui aussi pour dire de quelle manière son équipe et lui interviennent sur ces trois problématiques.

Lors de cette réunion, le bilan financier de l'Amicale a été communiqué par le trésorier, Norbert Lalloyer, et un projet de voyage sur un week-end a été soumis à l'avis de l'assistance. La date des Jeux intervillages 2018 a également été fixée : ce sera le samedi 26 mai 2018 sur le champ de foire de Sagy.

Un dîner préparé et servi par le personnel communal de Vigny a permis ensuite aux élus et invités de poursuivre les discussions sur bien d'autres sujets.

## Oscar du Meilleur espoir féminin pour le Cocott'arium



La veille même de l'inauguration de son Cocott'arium à Neuville-sur-Oise (voir Petit Journal n° 410), Aurélie Deroo, sa conceptrice, a eu le bonheur de recevoir un trophée.

Comme Hollywood et ses Oscars du Cinéma, Val-d'Oise Technopole a voulu mettre en lumière ses entrepreneurs les plus innovants en décernant les Oscars de l'Innovation. C'est le jeudi 25 janvier 2018, lors de la cérémonie des vœux de Val-d'Oise Technopole à Cergy, que le palmarès a été dévoilé.

Le jury, présidé par Philippe Sueur, vice-président du Conseil départemental, président du Comité d'expansion économique du Val-d'Oise et président de Val-d'Oise Technopole, a décerné neuf Oscars... dont celui du Meilleur espoir féminin à Aurélie Deroo pour son Cocott'arium, premier du genre en France !

Créé en 1985 par le Conseil Général et le Comité d'Expansion Economique du Val-d'Oise, Val-d'Oise Technopole a comme objectif l'aide à la création d'entreprise à travers la mise en place de pépinières d'entreprises dans le département, tout en proposant des services et activités aux entrepreneurs.

Pour en savoir plus : [www.accet.asso.fr](http://www.accet.asso.fr)

## La présidente du Conseil départemental à la Maison du Parc

Marie-Christine Cavecchi, présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise, s'est rendue à la Maison du Parc naturel régional du Vexin français à Théméricourt le vendredi 16 février 2018 à 10h. Elle a été accueillie par Marc Giroud, président du Parc, Agnès Lantier, directrice, et plusieurs vice-présidents du Syndicat mixte.

La rencontre a débuté par une présentation du territoire du Vexin, des missions et du mode de gestion du Parc, et des trois axes d'orientation de la Charte du Parc. Puis le groupe a visité le musée du Vexin français, riche d'objets d'art populaire de la collection Vasseur-Loiseau et actuellement d'une exposition temporaire consacrée aux photographies d'Olivier Verley.

Marie-Christine Cavecchi, entourée des élus, a participé ensuite dans la salle Jacques Dupâquier à des échanges avec les responsables des sept pôles de compétences du Parc, à savoir : Aménagement, Cap tourisme, Développement économique, Environnement, Education-Culture-Patrimoine, Ressources-Management et Direction incluant les missions Communication et Evaluation/SIG.

S'en est suivie la signature, par Marc Giroud, président du Parc, et Alexandre Pueyo, président de l'ADIL95, d'une convention sur les missions et interventions confiées à l'ADIL95 (Agence départementale d'information sur le logement) sur le territoire du



Parc du Vexin. Par ce document, l'ADIL95 apportera aux habitants du territoire, qu'ils soient locataires, copropriétaires, bailleurs ou accédant à la propriété, des informations et des conseils juridiques et/ou financiers sur toutes les questions en matière de logement.

Après quoi, le groupe a parcouru les rues de Théméricourt pour une découverte d'une partie du patrimoine bâti, et la matinée s'est achevée par un déjeuner au restaurant Le Pétillon.

## De nouvelles modalités de collecte des déchets en 2018

Pour le SMIRTOM du Vexin (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères), l'année 2018 marque quelques changements dans son organisation et son fonctionnement.

« Nous allons devoir porter nos efforts pour réduire de manière significative notre production d'ordures ménagères résiduelles en privilégiant le tri sélectif, le compostage des bio déchets et la collecte en déchèterie », explique son président, Didier Gabriel. « Le syndicat se doit en effet de s'inscrire dans la démarche d'élaboration d'un nouveau plan de prévention et de gestion des déchets engagée par le Conseil régional d'Ile-de-France face aux enjeux environnementaux et économiques ».

Le renouvellement du marché de collecte, qui arrive à échéance le 31 mai 2018, donne au SMIRTOM du Vexin l'opportunité de répondre à cette démarche en mettant en œuvre une politique de réduction des déchets et de maîtrise des coûts. L'occasion aussi pour le syndicat d'optimiser son service et de se mettre en conformité avec la recommandation R437 de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés relative à La collecte des déchets ménagers et assimilés.

Ainsi, **entre avril et mai 2018**, il sera procédé au remplacement complet des bacs de collecte actuellement en service. En contrepartie, chaque habitation sera dotée d'un bac de 120 litres pour les ordures ménagères, d'un bac de 240 litres pour les emballages et papiers et d'un bac de 120 litres pour le verre.

Ensuite, dès le démarrage du nouveau marché de collecte au **1<sup>er</sup> juin 2018** :

- les ordures ménagères devront être déposées exclusivement dans le nouveau bac au couvercle de couleur bordeaux (les sacs ou autres contenants ne seront pas ramassés)
- les papiers seront collectés avec les emballages dans le bac jaune (disparition du bac bleu)
- la collecte du verre interviendra désormais toutes les quatre semaines (le nouveau bac vert sera plus grand)
- les ordures ménagères seront limitées à deux bacs de 660 litres par semaine (ou volume équivalent) pour les artisans et commerçants

- la fréquence de la collecte des encombrants donnera lieu à deux passages par an.

La Feuille du tri n° 40, que vient de publier le SMIRTOM du Vexin, commente et illustre toutes ces modalités. Celle-ci est complétée par le calendrier 2018 qui mentionne tous les jours de collecte, avant et après le 1<sup>er</sup> juin 2018.

### Quelques chiffres

Le SMIRTOM du Vexin, dont le siège est situé à Vigny, gère la collecte et le traitement des déchets pour 72 communes du Val-d'Oise, soit une population de 54 000 habitants.

Par an, la collecte se chiffre à 14 000 tonnes d'ordures ménagères, 1 100 tonnes d'emballages, 560 tonnes de journaux et magazines et 1 900 tonnes de verre. Les tournées de collecte représentent 260 000 km par an, tous flux confondus.

Le syndicat dispose sur le Val-d'Oise de trois déchèteries à Magny-en-Vexin, Marines et Vigny. La fréquentation est de 100 000 passages par an.

Tout renseignement sur [www.smirtomduvexin.net](http://www.smirtomduvexin.net) ou par téléphone au 01 34 66 18 40.



Elodie Lucot, responsable d'exploitation, Brahim Moha, vice-président, Didier Gabriel, président, et Armand Dedieu, vice-président